

ÉVALUATION CONJOINTE PAR LA PLATEFORME
MULTI-ACTEURS NATIONALE CONFORMÉMENT AU
SYSTÈME DE SUIVI, D'ÉVALUATION, DE
REDEVABILITÉ ET D'APPRENTISSAGE (MEAL) DU
MOUVEMENT SUN

MODÈLE DE RAPPORT POUR 2018



(AVRIL 2017-AVRIL 2018)

République Centrafricaine

À propos de l'évaluation conjointe de 2018

En communiquant ces informations, vous aidez le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS) à mieux comprendre comment chacune des parties prenantes a contribué à l'évaluation conjointe de 2018 et à évaluer l'utilité de ce processus.

Participants

1. Est-ce que les groupes de parties prenantes suivants ont apporté une contribution spécifique à l'évaluation conjointe, que ce soit oralement ou par écrit ?

Groupe	Oui (fournir un chiffre)/Non (= 0)
Gouvernement	OUI (17)
Société civile	NON
Donateurs	NON
Nations Unies	OUI (4)
Secteur privé	NON
Monde scientifique et universitaire	OUI (1)
Autre (merci de préciser)	NON

2. Combien de personnes ont participé au processus d'évaluation conjointe ? 22

Indiquez le nombre de participants du sexe féminin et du sexe masculin : 11 Femmes et 11 Hommes

Processus

3. Les données d'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou revues au cours d'une réunion en face-à-face ou dans le cadre d'échanges de courriels ?

Étape	Type d'échange	
Collecte	Réunion <input type="checkbox"/>	Courriels <input checked="" type="checkbox"/>
Revue, validation	Réunion <input checked="" type="checkbox"/>	Courriels <input type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, merci de joindre une photo.

Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, pensez-vous que les participants l'ont trouvée utile, voire même plus que le travail habituel de la plateforme multi-acteurs ?

Oui

Pourquoi ?

___ La réunion de collecte a permis aux différents membres du comité technique multi sectoriel de s'imprégner du concept de nutrition et de ses corollaires. Ce qui représente un gage de meilleure contribution.

Utilisation des informations par le Mouvement SUN

Veuillez noter que ce modèle sera publié sur le site Internet du Mouvement SUN, sauf notification contraire faite au Secrétariat du Mouvement SUN. L'analyse des résultats de cette évaluation conjointe servira également à la rédaction du Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2018.

Grille de notation

S/O	Sans objet	Le marqueur de progrès ne s'applique pas au contexte actuel
0	Non commencé	Rien n'est en place
1	Commencé	La planification a commencé
2	En cours	La planification est terminée et la mise en œuvre engagée
3	Presque terminé	La mise en œuvre est terminée et les processus seront bientôt opérationnels
4	Terminé	Entièrement opérationnel/objectifs atteints/en cours avec suivi continu/validé/preuves fournies

PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun

Les plateformes ou mécanismes de coordination permettent aux parties prenantes d'œuvrer efficacement à l'amélioration de la nutrition. Ces plateformes permettent de réunir des parties prenantes spécifiques, elles peuvent aussi prendre la forme de plateformes multisectorielles et multi-acteurs, avec des membres d'horizons divers et permettent de nouer des liens avec des plateformes de parties prenantes spécifiques. Les plateformes peuvent être nationales et/ou locales et permettent souvent d'établir des liens entre les acteurs de ces deux niveaux. Les plateformes multi-acteurs sont considérées comme opérationnelles lorsqu'elles fournissent des résultats communs sur des problèmes de nutrition et qu'elles permettent de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes concernées, d'aider les organismes nationaux dans leur prise de décision, d'aboutir à un consensus sur les intérêts communs et les recommandations et d'encourager le dialogue, au niveau local.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 1.1 : choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

Ce marqueur de progrès examine la présence de plateformes ou de mécanismes multi-acteurs spécifiques à certaines parties prenantes et les liens entre eux. Les plateformes qui se concentrent sur le renforcement de la nutrition peuvent avoir été développées à partir de mécanismes existants ou avoir été récemment créées uniquement à cette fin.

NOTE FINALE : 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE :

Le mécanisme de coordination est fonctionnel avec la mise en place du Comité Technique Multi sectoriel de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (CTMSAN) qui n'attend qu'être légiféré par Arrêté du Premier Ministre. Ce projet d'Arrêté précise la désignation du point focal qui assurera la coordination. La mission dévolue au point focal sera de mettre en place les différents réseaux (Parlementaire, Société civile, les scientifiques et les agences des Nations Unies).

Marqueur de progrès n° 1.2 : coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

Ce marqueur de progrès examine la coordination interne entre les membres, facilitée par la plateforme multi-acteurs ainsi que les efforts déployés pour intensifier l'influence collective par l'implication de nouveaux acteurs et parties prenantes, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'acteurs. Il peut s'agir entre autres de plateformes ou d'acteurs au niveau local, d'organisations communautaires ou encore de la branche du pouvoir exécutif du gouvernement.

NOTE FINALE : 1

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le comité Technique multi sectoriel devrait, avec l'Arrêté, s'ériger en plateforme nationale multi acteurs incluant toutes les parties prenantes comme les parlementaires, la société civile, les Bailleurs et autres. Cette plateforme devrait être décentralisée au niveau de toutes les seize Préfectures que compte le pays.

Marqueur de progrès n° 1.3 : contribuer/s'engager au sein de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès permet de savoir si la plateforme multi-acteurs encourage, au niveau national, la collaboration entre les parties prenantes sur les problèmes les plus pertinents des programmes de nutrition ainsi que sur l'engagement et le suivi. Si jugées pertinentes, les interactions au niveau locales seront également traitées.

NOTE FINALE : 1

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le projet d'Arrêté mettant en place la plateforme multi acteurs est déjà en circulation. La mission de cette plateforme est d'entretenir une bonne collaboration, mettre en œuvre les actions en faveur de la nutrition, suivre et évaluer périodiquement les actions menées.

Marqueur de progrès n° 1.4 : suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations

Ce marqueur de progrès indique si la plateforme multi-acteurs procède à un suivi des actions convenues par chaque acteur et partie prenante, si elle rédige des rapports sur leur mise en œuvre et si leur contribution aux progrès collectifs de la plateforme multi-acteurs permet d'atteindre les objectifs prioritaires fixés. Il prend en compte la capacité de la plateforme multi-acteurs à encourager la prise de responsabilité.

NOTE FINALE : 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le comité mène des réflexions communes régulièrement, un plan d'action annuel est élaboré et prévoit des activités par département technique avec l'appui des partenaires techniques et financiers onusiennes. Des rapports d'activités sont produits régulièrement.

Marqueur de progrès n° 1.5 : maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure une approche multi-acteurs et multisectorielle de la nutrition est reconnue comme une priorité nationale et est institutionnalisée par toutes les parties prenantes.

NOTE FINALE : 2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'approche multi acteurs et multisectoriel est bien reconnue en fonction des domaines de compétences de chaque acteur et chaque secteur en attendant la législation.

Principale contribution de chaque partie prenante au processus n° 1

*À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utilisera l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant » (N/A)**.*

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	- FAO, PAM, UNICEF, OMS.
Donateur	- Gouvernement.
Secteur privé	- Agro-industries, Producteurs, transformateurs etc. restent à impliquer.
Organisation de la	- ONG, Associations et groupements en instance d'implication.

société civile

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018)

POUR LE PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

La mise en place du comité technique multisectoriel et sa mobilisation ont contribué à (i) élaborer la politique nationale de sécurité alimentaire et de nutrition, (ii) écrire un plan d'action 2018 de SAN et (iii) à arrimer une feuille de route spécifique aux activités de nutrition en relation avec le plan de Relèvement et de consolidation de la paix en RCA 2017 - 2021(RCPCA). Les documents relatifs à l'analyse budgétaire du pays en faveur de la nutrition ont été collectés et un engagement est pris pour la finalisation de l'exercice avec bien sûr l'appui sollicité du Mouvement SUN.

PROCESSUS N° 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent

L'existence d'un cadre politique et juridique cohérent doit permettre de guider et d'orienter le travail collaboratif des parties prenantes visant une amélioration des résultats nutritionnels. Des politiques, des lois et des stratégies à jour sont essentielles pour éviter les conflits d'intérêts entre les différents types d'acteurs impliqués dans une question sociétale aussi complexe que la nutrition. Ce processus tente surtout de créer un environnement juridique et politique propice.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 2.1 : analyser en permanence les politiques et législations en vigueur dans le domaine de la nutrition

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure les législations et politiques de nutrition existantes (qu'elles soient spécifiques à la nutrition ou qu'elles y contribuent) sont analysées à l'aide de processus consultatifs multisectoriels et avec la contribution de diverses parties prenantes, notamment d'organisations de la société civile. Il indique la présence de documents d'inventaire et d'analyses contextuelles continues pour guider et orienter l'élaboration de politiques.

NOTE FINALE : 3**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE****Agriculture/Elevage :**

Plan National du Programme Détaillée du Développement de l'Agriculture (PDDAA)/NEPAD (2010)
Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA) (2011)
Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) (2013)
Politique agricole en cours d'élaboration (2018).
Politique nationale d'Elevage.

Réduction de la Pauvreté et Développement :

DRSP I et II
Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) 2017-2021.

Santé :

Le Plan de Développement Sanitaire de deuxième génération (PNDS II, 2006 – 2015)

Plan de Transition du secteur sante en République centrafricaine (2014-2016)

Loi portant code de commercialisation du substitut de lait maternel (en cours) 2018.

Education :

Stratégie nationale d'éducation pour 2015-2018.

Marqueur de progrès n° 2.2 : s'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents

Ce marqueur de progrès examine l'ampleur du travail collaboratif, de la contribution, de l'influence et des actions de plaidoyer des parties prenantes nationales en faveur de la formulation et de la diffusion de nouveaux cadres politiques et juridiques, ou révisés, renforçant la nutrition (par exemple, stratégies de communication et de plaidoyer mises en place pour soutenir la diffusion de politiques pertinentes). Il se concentre sur la manière dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et tentent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.

Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes et favorisant l'autonomisation des femmes et des filles par des approches basées sur l'équité.

NOTE FINALE : 0**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

Il n y a pas jusqu'à lors une stratégie de communication et de plaidoyer mises en place pour soutenir la diffusion de politiques pertinentes en faveur de la nutrition.

Marqueur de progrès n° 2.3 : élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales

Ce marqueur de progrès examine la coordination des contributions des parties prenantes des pays (partenaires gouvernementaux comme les ministères d'exécution, par exemple) et non gouvernementaux) visant à l'élaboration de cadres juridiques et politiques cohérents.

NOTE FINALE : 3**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et de Nutrition a suivi un long processus d'élaboration avec la participation de toutes les parties prenantes. Ce document est validé lors d'un atelier national, approuvé par le gouvernement et n'attend que la diffusion.

Marqueur de progrès n° 2.4 : rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques

Ce marqueur de progrès examine les mécanismes disponibles permettant de rendre certaines législations opérationnelles et de les faire respecter comme le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels, les lois d'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.

NOTE FINALE : 2**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

La RCA a ratifié certains textes internationaux et le processus de mise en conformité avec ces textes est entamé (Exemple du code de commercialisation des substituts du lait maternel validé).

Marqueur de progrès n° 2.5 : mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation

Ce marqueur de progrès examine les révisions et les évaluations des lois et politiques existantes afin de documenter les bonnes pratiques. Il explore le partage des connaissances disponibles entre les différents groupes de soutien des plateformes multi-acteurs.

NOTE FINALE : 2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

La diffusion et la sensibilisation sur les textes et lois sont intégrées dans un processus qui est souvent lent et les évaluations tardives ou tout au moins non réalisées.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 2

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	- FAO, UNICEF, PAM, OMS.
Donateur	- Néant
Secteur privé	- Néant
Organisation de la société civile	- Néant

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 2 : Cadre politique et juridique cohérent (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Tous les départements techniques en relation avec la nutrition disposent de cadres juridiques cohérents. Il reste cependant un travail de sensibilisation. Le RCPCA a également contribué grandement à la mise en commun de ces cadres.

PROCESSUS N° 3 : aligner les actions sur des résultats communs

L'alignement d'actions des différents secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition illustre l'ampleur et l'efficacité du travail collaboratif entre ces différents secteurs et parties prenantes. Il expose également comment les politiques et les lois sont rendues opérationnelles pour s'assurer que tout le monde, notamment les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus sonde l'aspect opérationnel des cadres politiques et juridiques et leur concrétisation en réelles initiatives. Le terme « Cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats fixés et convenus par différents secteurs gouvernementaux et parties prenantes clés dans le cadre d'un processus négocié. Lorsque des résultats communs sont convenus à l'avance, les parties prenantes peuvent renforcer l'aspect nutritionnel de leurs actions par une coordination et une intégration accrue. Dans la pratique, un Cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents servant officiellement de point de référence à tous les secteurs et les parties prenantes qui travaillent ensemble pour le renforcement de la nutrition.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 3.1 : aligner les actions existantes sur les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes nutritionnels afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions des différents secteurs et parties prenantes pertinentes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.

Veillez noter que si le marqueur de progrès 2.1 traite de la revue des politiques et de la législation, le marqueur de progrès n° 3.1 se concentre sur la revue des programmes et des capacités de mise en œuvre.

NOTE FINALE : 0

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

La politique nationale de sécurité alimentaire et de nutrition n'est pas encore vulgarisée et mise en œuvre afin de voir les imperfections pour penser à sa revue.

Marqueur de progrès n° 3.2 : traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition aux niveaux national et local

Ce marqueur de progrès examine la capacité des parties prenantes nationales à s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition. Reconnu comme un guide d'exécution des actions à moyen et long terme, le cadre commun de résultats identifie clairement les objectifs de nutrition. En principe, il doit identifier les mécanismes de coordination (et les capacités connexes) et définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Il doit inclure une matrice d'exécution, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, ainsi que des estimations des coûts de plaidoyer, de coordination et de suivi et évaluation.

NOTE FINALE : 1**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

En attendant la mise en place du cadre commun de résultat, un plan d'action d'annuel en rapport avec le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPA) est élaboré et ne reste que la mobilisation des ressources pour son exécution.

Marqueur de progrès n° 3.3 : organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine le calendrier et la mise en œuvre des actions prioritaires aux niveaux national et local. Cela exige, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacités de livraison et, d'autre part, une volonté des parties prenantes nationales et mondiales de mobiliser l'expertise technique nécessaire afin de répondre rapidement et de manière coordonnée aux besoins identifiés.

NOTE FINALE : 1**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

Les activités sont réalisées avec l'appui des partenaires (Unicef, Fao) dans le cadre de la nutrition même si ce n'est pas en rapport à un cadre commun de résultats.

Marqueur de progrès n° 3.4 : assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine l'utilisation de systèmes d'information pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires de renforcement de la nutrition. Il s'intéresse à la disponibilité de rapports d'avancement conjoints pouvant informer et orienter de façon claire et utile l'amélioration des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et à une prestation de services coordonnée au sein des parties prenantes nationales.

NOTE FINALE : 0**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

Il n'y a pas de suivi commun des résultats même avec les activités qui se mènent actuellement au niveau des secteurs.

Marqueur de progrès n° 3.5 : évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine l'évaluation des résultats et des réussites pour éclairer la prise de décisions de mise en œuvre et améliorer l'état nutritionnel en s'appuyant sur des données probantes.

NOTE FINALE : 1**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

L'évaluation se fait au niveau sectoriel et les données servent à proposer des actions en vue d'améliorer l'état nutritionnel des populations.

Cf. Données des enquêtes SMART, MICS, EFSA et SFSAM réalisées par le Gouvernement avec l'appui des Agences du système des Nations Unies (OMS, UNICEF, PAM et FAO).

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 3

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	- FAO, UNICEF, PAM, OMS.
Donateur	- Néant
Secteur privé	- Néant
Organisation de la société civile	- Néant

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 3 : cadre commun de résultats pour le Plan national de nutrition (programmation alignée)

(Par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Toutes ces réalisations ont été faites dans un cadre sectoriel. Il y a tout intérêt à assurer la mise en place d'un cadre commun de résultats. La feuille de route est une première approche et son évaluation renforcerait la consolidation d'un éventuel cadre commun. La plateforme serait un atout.

PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux visant à mettre en œuvre des actions de renforcement de la nutrition est essentielle pour définir les besoins de financement. Cette évaluation se base sur la capacité de suivi des dépenses prévues et réelles de nutrition des ministères gouvernementaux concernés et des partenaires externes. Posséder des plans avec des actions clairement chiffrées permettent aux autorités gouvernementales et aux parties prenantes clés (ONU, donateurs, secteur privé, société civile) de s'aligner et de trouver les ressources pour répondre aux priorités nationales, d'estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et d'identifier les déficits de financement. Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 4.1 : chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine la contribution du gouvernement et des parties prenantes nationales à l'estimation des coûts d'actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents (il existe de nombreuses façons de faire une estimation des coûts, notamment à travers une révision des dépenses actuelles ou une estimation des coûts unitaires).

NOTE FINALE : 0

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le cadre commun n'existe pas.

Marqueur de progrès n° 4.2 : assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et des parties prenantes nationales à procéder à un suivi transparent des données financières, des fonds qui leur sont alloués et de leurs dépenses (si disponibles) à destination d'actions spécifiques à la nutrition ou y contribuant dans certains secteurs. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si des rapports sur le suivi financier des dépenses de nutrition sont rédigés et si les données de ce suivi sont partagées en toute transparence avec les autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.

NOTE FINALE : 0

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le préalable serait l'analyse budgétaire en attente de réalisation.

Marqueur de progrès n° 4.3 : renforcer et aligner les ressources, et notamment, combler les déficits de financement

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et d'autres parties prenantes nationales à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à un alignement et une allocation budgétaires optimisés, des initiatives de plaidoyer et la mise en place de mécanismes spécifiques.

NOTE FINALE : 0

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Les ressources financières ne sont pas encore clairement identifiées même sur financement propre du gouvernement. Le plan d'action 2018 assorti d'un budget reste en attente.

Marqueur de progrès n° 4.4 : concrétiser les promesses de financements

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les gouvernements et les parties prenantes nationales concrétisent leurs promesses de financements. Il prend en compte la capacité des donateurs à décaisser les fonds en temps et en heure et dans le respect du calendrier fiscal.

NOTE FINALE : 0

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Ce serait l'idéal. Un plaidoyer dans ce sens sera engagé.

Marqueur de progrès n° 4.5 : assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont le gouvernement et les parties prenantes nationales s'engagent pour garantir un financement prévisible et pérenne pour un plus grand impact et de meilleurs résultats. Il tient compte des changements importants comme le continuum entre le financement humanitaire à court terme et celui du développement à long terme, de la mise en place de mécanismes de financement souples mais prévisibles et de la manière de combler les déficits de financement de façon durable.

NOTE FINALE : 0

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'analyse budgétaire devrait donner des outils de prévisions afin d'assurer une meilleure programmation et un meilleur plaidoyer.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 4

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	- Néant
Donateur	- Néant
Secteur privé	- Néant
Organisation de la société civile	- Néant

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

La garantie d'un suivi financier et d'une mobilisation de ressources efficace sera les résultats de l'analyse budgétaire qui donneront les pistes pour un meilleur plaidoyer, un financement pluriannuel régulier et un suivi évaluation des exécutions des activités. A ce stade, il reste à mettre en œuvre tous les mécanismes pour le repositionnement de la nutrition et sa mise à échelle comme facteur de développement dans le pays.

NOUVEAU MARQUEUR DE RÉSULTATS : Examen des progrès réalisés dans l'intensification des interventions spécifiques et sensibles au cours des 12 derniers mois

En accord avec le système MEAL du Mouvement SUN, ce marqueur de résultats examine comment les processus mis en place contribuent efficacement à l'intensification des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition. Conformément aux principes d'équité, d'égalité et de non-discrimination, les participants sont invités à réfléchir aux progrès de leur mise en œuvre, en tenant compte de la portée géographique et du ciblage des enfants, adolescentes et femmes (ex. : même village, ménage ou individu) ou l'intégration d'interventions nutritionnelles dans des programmes sectoriels (ex. : éducation nutritionnelle dans les écoles pratiques d'agriculture ou approvisionnement d'aliments complémentaires enrichis pour les jeunes enfants dans le cadre de l'aide alimentaire).

NOTE FINALE : 1

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition

La promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, la supplémentation en micronutriments, la gestion de la malnutrition aiguë, l'enrichissement des aliments et l'éducation nutritionnelle ont été intégrés dans les perspectives de l'année 2019. La prochaine évaluation conjointe devrait fournir des résultats.

Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition

L'analyse budgétaire et les plans stratégique et opérationnel devront prendre en compte ces interventions. Le suivi et l'évaluation seront exposés à l'issue de leurs mises en œuvre prochaine.

Annexe 1 : Priorités identifiées

Veillez décrire l'état des priorités identifiées dans la cadre de votre récente évaluation conjointe (par exemple, 2016-2017)

Priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe	Avez-vous répondu à cette priorité ?	Quelles actions ont été mises en œuvre pour répondre à cette priorité ?	Avez-vous bénéficié d'une assistance technique externe pour répondre à cette priorité ?
<i>Indiquez la priorité ci-dessous.</i>	<i>Oui ou non</i>	<i>Veillez indiquer les contributions des parties prenantes (gouvernement, Nations Unies, organisations de la société civile, donateurs, etc.)</i>	<i>Si oui, merci de donner des explications.</i>
1. Renforcement du cadre politique et institutionnel de la nutrition			
2. Promotion et protection de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant			
3. Intégration des interventions nutritionnelles dans les soins de santé de santé primaire			
4. Développement des interventions de nutrition à assise communautaire			
5. Renforcement de la supplémentation et de la fortification alimentaire			
6. Renforcement de l'alimentation des groupes vulnérables spécifiques			
7. Renforcement du système de surveillance nutritionnelle et alimentaire			
8. Renforcement de la capacité de prévention et de réponses aux urgences nutritionnelles.			

Veillez dresser une liste des priorités clés de la plateforme multi-acteurs pour 2018-2019

Songez à ce qui a bien fonctionné au cours de l'année passée et quels objectifs réalisables peuvent être identifiés et priorisés. Précisez également les priorités spécifiques au réseau.

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.

Si vous souhaitez obtenir une aide externe des réseaux mondiaux et/ou des mécanismes techniques externes, par le biais du Secrétariat du Mouvement SUN, merci de fournir les informations nécessaires.

...

Annexe 2 : Planification des mesures et interventions d'urgence

<p>1. Au cours de la période de ce rapport (c'est-à-dire l'année passée), le pays a-t-il dû faire face et répondre à une situation de crise humanitaire ? Si la réponse est oui, combien de temps a duré cette crise et de quel type d'urgence s'agissait-il (catastrophe naturelle ou climatique, violences entre des communautés, conflit armé, etc.) ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>2. Le pays dispose-t-il d'un plan national de mesures et d'interventions d'urgence ? Si c'est le cas, est-ce que ce plan inclut des actions et indicateurs de nutrition (spécifiques à la nutrition et y contribuant) ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>3. Est-ce que la plateforme multi-acteurs participe aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence ? Si la réponse est oui, est-ce qu'elle collabore avec les partenaires humanitaires et comment conjugue-t-elle les activités de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>4. Qu'est-ce qui limite, au niveau national, les possibilités de faire le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Merci de fournir des explications :</p>

Annexe 3 : garantir l'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action du Mouvement SUN

<p>1. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec un ministère gouvernemental en charge de l'égalité de genre/de la condition féminine ? Si la réponse est oui, quelle est la dénomination de ce ministère ?</p> <p>Si cela ne se fait pas dans le cadre de la plateforme multi-acteurs, comment travaillez-vous avec ce ministère ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>2. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec d'autres organismes non gouvernementaux en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes (ONU Femmes ou organisations de la société civile) ?</p> <p>Si c'est le cas, quels sont ces organismes ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>3. Comment la plateforme multi-acteurs assure-t-elle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de leur plan de travail ?</p>	<p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>4. Quelles mesures la plateforme multi-acteurs a identifié et mis en œuvre pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au niveau des communautés ?</p>	<p>Merci de fournir des explications :</p>

5.	Avez-vous analysé ou répertorié les politiques, lois et réglementations de nutrition existantes d'un point de vue du genre ?	Oui ou non
6.	Existe-t-il dans votre pays une stratégie ou une politique d'autonomisation des femmes et/ou d'égalité de genre ?	Oui ou non Merci de fournir des explications :
7.	Des initiatives de plaidoyer ont-elles été prises pour promouvoir des lois et des politiques sensibles au genre et en faveur des femmes dans le domaine de la nutrition ?	Oui ou non Merci de fournir des explications :

Annexe 4 : plaidoyer et communication pour la nutrition

1.	Travaillez-vous avec les médias pour porter haut et fort les messages clés, sensibiliser le public et réclamer que soient prises des initiatives en faveur de la nutrition ?	Oui ou non Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques de votre travail de communication avec les médias, d'indiquer quelles parties prenantes ont soutenu ce travail et quels en ont été les résultats. Merci de fournir des documents pertinents comme les communications/plans média, les documents de plaidoyer remis aux médias, les communiqués de presse, les articles de journaux, les clips vidéo, etc. Exemples :
2.	Les parlementaires contribuent-ils activement à l'amélioration de la nutrition en collaboration avec la plateforme multi-acteurs ? <i>Par exemple, existe-t-il un réseau ou un groupe de parlementaires actif qui s'investit dans la nutrition et la sécurité alimentaire ? Y a-t-il des parlementaires qui votent en faveur d'une réforme législative ou budgétaire suggérée par la plateforme multi-acteurs ? Des débats sur la nutrition ont-ils lieu dans l'enceinte du Parlement et des actions concrètes sont-elles prises par les parlementaires en faveur d'une amélioration de la nutrition ?</i>	Oui ou non Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques illustrant la manière dont les parlementaires s'impliquent, indiquant quelles parties prenantes soutiennent leur engagement et quels résultats ont été obtenus. Merci de fournir des documents pertinents comme des descriptions de missions ou des plans d'actions de réseaux ou groupes de parlementaires, des rapports de débats parlementaires sur la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de presse et des clips vidéo, etc. Exemples :
3.	Un ou plusieurs ambassadeurs de la nutrition (comme des dirigeants politiques de haut niveau, des célébrités, des journalistes, des chefs religieux, etc.) ont-ils été nommés pour promouvoir activement la nutrition aux niveaux national et/ou local ?	Oui ou non Si la réponse est oui, merci d'indiquer qui sont ces ambassadeurs, de décrire la manière dont ils se mobilisent, de préciser qui sont les parties prenantes qui les soutiennent dans leur travail et quels résultats ont été obtenus. Merci également de fournir des documents pertinents comme des plans de mobilisation d'ambassadeurs de la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de journaux, des clips vidéo et tout autre document, etc. Exemples :

<p>4. Avez-vous documenté les réussites et les meilleures pratiques des campagnes de plaidoyer visant à lutter contre la malnutrition par des initiatives multi-acteurs et multisectorielles et les avez-vous partagés avec vos partenaires nationaux, régionaux et mondiaux ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples précis de réussites et de meilleures pratiques que vous avez documentées, d'indiquer quelles parties prenantes ont participé à la collecte d'informations et à la rédaction et de quelle manière vous les avez communiquées. Merci de fournir des documents pertinents comme des études de cas ou des rapports sur des campagnes de plaidoyer réussies et/ou les meilleures pratiques, etc.</p> <p>Exemples :</p>
<p>5. Envisagez-vous d'organiser à l'avenir un évènement de haut niveau sur la nutrition ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des informations sur les objectifs et les résultats escomptés de l'évènement, sur les principales parties prenantes que vous souhaitez inviter, et sur les dates et le lieu de l'évènement.</p> <p>Informations :</p>

Annexe 5 : participants à l'évaluation conjointe de 2018 de la plateforme multi-acteurs nationale

N°	Intitulé (Madame/Monsieur)	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Adresse électronique	Téléphone	La personne doit-elle être ajoutée à la liste de diffusion du Mouvement SUN ?
1.	Madame	Martine FATIME	MADR	Membre	fatimemartine2007@gmail.com	75 51 89 60 72 14 89 55	Oui
2.	Monsieur	Timothée BAKAÏKPA	MADR	Membre	tbakaikpa@yahoo.com	72 78 22 93 75 76 45 32	Oui
3.	Monsieur	Jean – Christian Amédée MANDJEKA	Université de Bangui/ MES	Membre	mandjeka3@hotmail.com	75 07 92 91 72 48 40 25	Oui
4.	Madame	Gisèle MOLOMADAN	MSP	Membre	gmolomadan@hayoo.fr	75 50 10 28	Oui

5.	Madame	Barbara NDOUMBA	FAO	Membre	Barbara.Noumba@fao.org	72 52 16 79	Oui
6.	Monsieur	Théophile BASSIMBA	UNICEF	Membre	tbassimba@unicef.org	70 55 02 88	Oui
7.	Monsieur	Bernard BOUA	MSP	Membre	Bernard.boua@gmail.com	75 50 46 37	Oui
8.	Madame	Marie-Noël MBAÏKOUA	MESA	Membre	Ouaimon2001@yahoo.fr	75 04 41 54	Oui
9.							
10.							
11.							
12.							
13.							
14.							